

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 38 (1974)  
**Heft:** 149-152

**Artikel:** Sur le mode régi par jusqu'à ce que  
**Autor:** Glättli, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399563>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sur le mode régis par *jusqu'à ce que*

(suite et fin de l'éditorial de la page 967)

## SUR LE MODE RÉGI PAR *JUSQU'À CE QUE*

Les lecteurs de cette revue se rappellent qu'en 1960 j'avais consacré à ce problème un article d'une vingtaine de pages. Or dans un article du tome LXXX (1970) de la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, M. Peter Wunderli soumet certaines conclusions de mon article à une critique que je crois injustifiée. Dans l'intérêt de la recherche, je désire y répondre.

La description de l'usage classique que donne Maurice Grevisse dans un article sur le mode après *jusqu'à ce que* publié dans *Problèmes de langage*, 3<sup>e</sup> série, Lausanne 1964, p. 6, fait dès l'abord l'objet d'observations critiques. Pour la commodité du lecteur je la transcris ici : « Lorsqu'il s'agissait d'un fait encore à venir, existant seulement dans la pensée comme quelque chose d'espéré ou d'attendu, c'est-à-dire comme un événement incertain, enveloppé d'un voile de doute, on mettait le subjonctif ». Suit l'exemple fort bien choisi :

« *Jusqu'à ce que nous ayons trouvé* la véritable sagesse (...), que verrons-nous autre chose dans notre vie que de folles inquiétudes ? » (Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, Duchesse d'Orléans*).

« Mais quand la subordonnée exprimait un fait accompli ou dont on marquait le prochain accomplissement, on construisait *jusqu'à ce que* de préférence avec l'indicatif ».

M. Wunderli ne croit pas à l'explication traditionnelle du subjonctif par l'incertitude. « Ueberdies wird heute wohl niemand mehr ernsthaft die Existenz eines « Konjunktivs der Unsicherheit » vertreten », dit-il à la page 176 de son article. Aussi considère-t-il comme négligeables les avis autorisés d'éminents grammairiens tels que Maurice Grevisse, Georges et Robert Le Bidois et Ferdinand Brunot<sup>1</sup>. Mais ce qu'il reproche en particu-

1. A la page 545 de *La Pensée et la Langue*, F. Brunot cite une phrase qu'il a empruntée à Raphaël de Lamartine. La voici : « Emporte-le, garde-le jusqu'à ce que tu apprennes que je suis mort ». Le subjonctif s'explique, selon F. Brunot,

lier à cette description de l'usage classique c'est de n'être valable qu'en partie. Pour le prouver il fait état d'une phrase que le grammairien belge a relevée dans le « Sermon sur la Mort » de Bossuet.

« Maintenant nous en tenons un (un moment), maintenant il pérît, et avec lui nous péririons tous, si promptement et sans perdre temps nous n'en saisissions un autre semblable, *jusqu'à ce qu'enfin il en viendra* un auquel nous ne pourrons arriver, quelque effort que nous fassions pour nous y étendre ».

Ce qui distingue cette phrase de Bossuet de celle du même auteur citée ci-dessus, c'est que la temporelle exprime la réalité d'un fait futur. Celle-ci est soulignée par l'adverbe *enfin*. Le futur n'a donc rien d'étonnant. Maurice Grevisse s'exprime en ces termes au sujet de ce type de construction : « *Jusqu'à ce que* se construisait couramment, au XVI<sup>e</sup> siècle, — moins couramment au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle —, avec l'indicatif pour exprimer un fait réel et marquer une limite de temps »<sup>1</sup>. Il n'y a donc aucune contradiction entre cette phrase et l'emploi du subjonctif après *jusqu'à ce que* tel que le décrit Maurice Grevisse pour l'époque classique. *Jusqu'à ce que* suivi du futur se rencontre même de nos jours quoi qu'en pense M. Wunderli. Voici deux exemples de cette construction :

« Elle (la menace) grossira tout le temps *jusqu'à ce qu'enfin*, (...), *il se èvera* tout à coup avant l'heure » (N. Sairaute, *Le Planétarium*, Gallimard, Paris 1959, p. 91)<sup>2</sup>.

« Et la véritable construction européenne se fera alors, peut-être, par-dessus les limites des découpages politiques actuels, tranquillement, en douceur, dans la pratique, *jusqu'à ce que les anciennes règles de droit*, celles qui délimitaient par exemple les frontières, distinguaient nettement les membres de la Communauté et les non-membres, ne seront plus utilisées<sup>3</sup> »...

A la page 163 de son article M. Wunderli cite quatre phrases où le subjonctif de la proposition temporelle ne se justifie pas. En effet, le contexte

par ce qu'il y a d'incertain dans l'événement exprimé par la temporelle. Pour plus de clarté, F. Brunot a fait imprimer en caractères gras la temporelle mais non la complétive « que je suis mort ». M. Wunderli s'inscrit en faux contre cette explication. Voici le curieux argument qu'il oppose à l'explication de F. Brunot. Il est impossible, déclare-t-il, de faire intervenir dans cette phrase, qu'il attribue du reste à Lamennais, l'idée d'incertitude puisque le locuteur mourra nécessairement tôt ou tard et que ce fait ne manquera pas d'être porté à la connaissance de l'intéressé !

1. *Le Bon Usage*<sup>8</sup>, Gembloux 1964, p. 1053.

2. Cité par Maurice Grevisse, *Le Bon Usage*<sup>9</sup>, Gembloux 1969, p. 1082.

3. Claude Monnier dans le *Journal de Genève* du 13 octobre 1971, page 1, col. 2.

n'implique aucune idée de finalité ou d'éventualité. Deux d'entre elles se lisent dans *Problèmes de langage*, 3<sup>e</sup> série, de Maurice Grevisse, les deux autres ont été relevées par Kr. Sandfeld. A propos de ces deux phrases — l'une est de Victor Hugo et l'autre de Guy de Maupassant — Maurice Grevisse se contente de dire que les deux écrivains ne font que se conformer à une demi-servitude que leur impose l'usage actuel.

Dans la seconde partie de son article M. Wunderli essaie de justifier ce subjonctif insolite qui est certainement contraire à la tradition <sup>1</sup>. Dans cette tentative de justification il se heurte à une constatation que j'avais été amené à faire dans mon article de la *Revue de linguistique romane*, à savoir que le subjonctif après *jusqu'à ce que* paraît se généraliser aux environs de 1850. Tout en reconnaissant l'exactitude de cette date <sup>2</sup>, M. Wunderli me fait remarquer que ce fait de syntaxe appartient déjà au xv<sup>e</sup> siècle. Cette assertion apparaît d'emblée comme invraisemblable, parce que les auteurs du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle paraissent avoir une notion exacte de la valeur de *jusqu'à ce que* qui régit dans leurs écrits tantôt l'indicatif tantôt le subjonctif. Il vaut la peine d'examiner de près les prétendues preuves que M. Wunderli apporte.

Le premier exemple tiré du *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier <sup>3</sup> a été mal interprété par lui et ne peut certainement pas être retenu comme une preuve de la généralisation du subjonctif après *jusqu'à ce que*. Voici le texte de l'édition procurée par Eugénie Droz.

« Semiramis de Babilone laissa bien a moiictié ses cheveulx a peigner, quant en les peignant on lui denonça la rebellion de sa cité, et demoura l'atour <sup>4</sup> de son chief demy a point et demy desordonné *jusqu'a ce qu'elle eust* par povoir d'armes sa cité mise en subjection <sup>5</sup>... »

A propos de cette phrase E. Droz, éditrice du *Quadrilogue invectif*, observe qu'il s'agit d'une traduction fort libre d'un passage de l'ouvrage de Valère

1. Dans *La Pensée et la Langue*, 2<sup>e</sup> édition, Paris 1926, Ferdinand Brunot a dénoncé cet emploi illogique du subjonctif après *jusqu'à ce que*. « Il faut observer que le subjonctif se généralise de plus en plus, malgré la logique », p. 545.

2. Pour juger de ce point de détail, il faudrait disposer de matériaux relatifs au milieu du xix<sup>e</sup> siècle. M. Wunderli n'en ayant pas, comment peut-il savoir si je me trompe ou non ?

3. Éd. par E. Droz, Paris, Champion, 1923.

4. Dans le texte cité par M. Wunderli ce mot, sujet de *demourer*, a été omis, ce qui rend incompréhensible la première partie de la phrase. La même faute se retrouve dans l'ouvrage du même auteur *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfrançöischen*, Tübingen 1970, p. 505.

5. Chartier, *op. cit.*, p. 14, l. 18-22.

Maxime, historien latin du temps de Tibère, *De dictis factisque memorabilibus libri IX, lib. VIII, cap. III*<sup>1</sup>. Voici le texte latin :

« Namque Samiramis Assyriorum regina, cum ei circa cultum capitis sui occupatae nuntiatum esset Babylonae defecisse, altera parte crinium adhuc soluta protinus ad eam expugnandam cucurrit nec prius decorem capillorum in ordinem quam urbem in potestatem suam redegit ».

Il ressort de ce texte que Chartier entend marquer par *jusques à ce que* un moment attendu ; le subjonctif est donc normal et l'on ne saurait parler de généralisation du subjonctif après *jusqu'à ce que*. Qu'on compare avec cette phrase d'Alain Chartier une autre à l'indicatif. La différence est considérable.

« Par toy et par les partiz que tu as choisiz folement et soustenuz de obstinée voulenté est ceste guerre sourse et aggravée, et n'as oncques cessé *jusques à ce que ta parfaicte paix a été troublée* et muee en trescruelle division<sup>2</sup> ».

Le second exemple dont fait état M. Wunderli est tiré de l'*Ovide moralisé en prose*, ouvrage dû à un clerc normand anonyme. Il a été composé de 1466 à 1467 à l'intention du roi René d'Anjou. A propos de cet ouvrage on ne peut pas non plus parler d'une généralisation du subjonctif après *jusqu'à ce que*. En le lisant, j'ai relevé 5 exemples de *jusques à ce que* et 6 de *jusques atant que* suivis du subjonctif mais aussi 6 exemples de *jusques à ce que* et 6 de *jusques à tant que* suivis de l'indicatif. L'auteur de l'*Ovide moralisé en prose* est conscient de la valeur très nette de *jusqu'à ce que*. Il sait que cette conjonction suivie de l'indicatif marque non un moment attendu, mais une simple limite dans le temps. Or dans la phrase citée par M. Wunderli, la temporelle introduite par *jusques à ce que* est au subjonctif parce qu'il ne s'agit nullement d'une simple limite dans le temps. Qu'on en juge :

« Et à fin de le savoir fist sacrifice de vin et si enquist à ung devin quel signe ce povoit estre. Mais il ne luy en sceüt riens dire, *jusques à ce qu'il eüst regardé* dedans les entrailles d'une brebis et qu'il en eüst appliqué la lumiere dont il s'esclairoit aus cornes d'icellui Cippus<sup>3</sup> ».

Pour répondre le devin attend qu'il ait examiné les entrailles d'une brebis. Cependant une simple limite de temps est marquée par la temporelle dans la phrase suivante empruntée au même ouvrage :

1. *Valerii Maximi factorum et dictorum memorabilium libri novem*, Teubner, Leipzig 1888, p. 439.

2. Alain Chartier, *op. cit.*, p. 24.

3. L'*Ovide moralisé en prose*, éd. par C. de Boer, Amsterdam 1954, p. 383.

« Et de l'autre part se combatoit Theseüs moult vigoureusement et ne sceüt riens de la prinse de son compaignon, *jusques à ce qu'il l'ouyt crier* et le appeller à son secours <sup>1.</sup> »

Le troisième exemple se lit dans le premier volume des *Mémoires de Commynes*. Comme M. Wunderli n'a pas dépouillé les trois volumes des *Mémoires*, il emprunte cet exemple à la *French Modal Syntax in the sixteenth century* de Newton S. Bement, Ann Arbor 1934 <sup>2</sup>. Cependant, cet auteur se contente de dire que *jusqu'à ce que* régit soit l'indicatif soit le subjonctif et ajoute que dès 1550 le subjonctif devient plus fréquent. Pas un mot d'une prétendue généralisation du subjonctif après *jusqu'à ce que*. Voici la phrase de Commynes dont fait état M. Wunderli :

« Mais jamais je n'ay congneu prince qui ait sceu congnoistre la difference entre les hommes, *jusques à ce qu'il se soit trouvé* en nécessité et en affaire, et, s'ilz le congoissoient, si l'ignoroient-ilz <sup>3.</sup> »

Le subjonctif de la temporelle dépend de celui de la relative. Impossible de parler de généralisation du subjonctif après cette conjonction. Elle est d'ailleurs contredite par l'exemple suivant tiré également de Commynes :

« Ceste chasse estoit sans cesse et logé par les villaiges, *jusques à ce qu'il venoit* quelques nouvelles de la guerre : car presque tous les estez y avoit quelque chose entre ce duc Charles et luy (Louis XI), et fasoient trèves tout l'yver <sup>4.</sup> »

Quant à l'exemple de Calvin relevé par E. Gamillscheg, *Historische französische Syntax*, Tübingen, 1957, p. 675, il ne peut être invoqué parce qu'il s'agit d'une erreur du savant allemand. Si M. Wunderli avait pris la peine de lire quelques chapitres de l'*Institution de la religion chrestienne*, il se serait rendu compte que le réformateur de Genève distingue soigneusement les deux emplois de *jusqu'à ce que*. J'ai relevé au cours de mes lectures de l'*Institution* 16 exemples de *jusqu'à ce que* suivi du subjonctif, 19 exemples

1. *Op. cit.*, p. 214.

2. Il est curieux de constater que Newton S. Bement ne paraît pas avoir vu que Commynes emploie 13 fois la conjonction *jusques* (2 fois suivi de l'infinitif). 3 fois *jusques* est suivi de l'indicatif et 8 fois du subjonctif. Sur *jusques* et *jusques que* voir K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, Groningue 1919, p. 259.

3. Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. par Joseph Calmette, t. 1<sup>er</sup> (1464-1474), Paris, Champion, 1924, p. 78.

4. Philippe de Commynes, *op. cit.*, t. II (1474-1483), Paris, Champion, 1925, p. 326.

avec l'indicatif dont 5 étaient introduits par *jusques à tant que*. Malheureusement, l'exemple cité par Gamillscheg manque de référence exacte. Je n'ai pas réussi à retrouver le passage d'où est tirée la phrase que voici : « Et il a eu un effroy soudain, *jusques à ce que* Dieu l'eust fortifié. » Il est certain que dans cette phrase de Calvin, *jusques à ce que* marque une simple limite dans le temps. Ce qui a abusé Gamillscheg, c'est la forme *eust* qu'il a prise pour l'imparfait du subjonctif d'avoir. Or il s'agit sans aucun doute du passé simple. Voici la preuve :

« Quand Sainct Paul leur *eust* imposé les mains, le Sainct Esprit descendit sur eux »<sup>1</sup>.

« Car quand nostre Seigneur *eust* amené Eve devant Adam, laquelle il scavoit bien avoir esté formée de sa coste, dist : Ceste-cy est os de mes os, et chair de ma chair »<sup>2</sup>.

*Eust*, passé simple d'avoir, se rencontre aussi chez Montaigne.

« Il en *eust* aussi avec luy deux autres moindres en sçavoir pour me suivre, et soulager le premier »<sup>3</sup>.

Que Rabelais lui aussi emploie *eust* comme forme du passé simple, c'est ce que montre Édouard Borlé dans son étude intitulée *Observations sur l'emploi des conjonctions de subordination dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris 1927, p. 18.

Je crois avoir démontré que ni au XV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> ni au siècle suivant le subjonctif après *jusqu'à ce que* ne s'est généralisé quoi qu'en pense M. Wunderli. Les lecteurs de son article de la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* savent que se fondant sur cette affirmation erronée, il en tire des conclusions aussi gratuites les unes que les autres (voir p. 173). Celle-ci entre autres. Si les exemples de *jusqu'à ce que* suivi d'un subjonctif injustifié disparaissent de 1550 à 1850, c'est que les grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle sont intervenus, affirme-t-il. En décrétant que *jusqu'à ce que* ne régit le sub-

1. Jean Calvin, *Institution de la religion chrestienne* (1541), éd. A. Lefranc, H. Chatelain, J. Paumier, Paris, Champion, 1911, p. 593 (ch. XI, l. 37).

2. Jean Calvin, *op. cit.*, p. 704 (ch. XIII, l. 25).

3. Montaigne, *Essais*, éd. Pierre Villey, Paris, Alcan, 1922, t. I, p. 223 (ch. XXVI).

4. On comprend mal pourquoi M. Wunderli considère Philippe de Commynes comme un écrivain du XVI<sup>e</sup> siècle. Ayant rédigé ses *Mémoires* de 1489 à 1498, Commynes appartient au même siècle qu'Alain Chartier et l'auteur anonyme de l'*Ovide moralisé en prose*.

jonctif que s'il y a finalité; les grammairiens normatifs ont arrêté l'expansion d'une construction qui avait pris un grand essor en moyen français ! Il est probable, selon M. Wunderli, que malgré le mutisme des textes, l'emploi généralisé du subjonctif après *jusqu'à ce que* était resté vivant dans le langage du peuple. Il n'est pas besoin de dire que M. Wunderli n'apporte pas l'ombre d'une preuve de ce qu'il avance et qu'en particulier il n'est pas en état de nous dire quels grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle seraient intervenus dans le sens indiqué<sup>1</sup>. Ni Vaugelas ni le P. Bouhours ne soulèvent le problème du mode après *jusqu'à ce que*. Dans mon article paru en 1960 dans cette revue, j'avais écrit que les premiers exemples de l'emploi généralisé du subjonctif après *jusqu'à ce que* remontaient au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. M. Wunderli explique ce fait par l'influence diminuée des grammairiens ou par le désir des écrivains d'imiter le langage du peuple. Que Lucien-Anatole Prévost-Paradol (1829-1870), classé le premier hors ligne en français dans les épreuves d'admissibilité à l'École normale supérieure<sup>2</sup>, membre de l'Académie française, que Balzac dans une lettre à Don Michele Angelo Cajetani, Prince de Teano et Flaubert dans *Mme Bovary* aient voulu imiter le langage du peuple n'est pas croyable. L'autre argument à savoir que l'emploi généralisé du subjonctif après *jusqu'à ce que* serait dû à l'influence diminuée des grammairiens ne résiste pas non plus à l'examen. La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a vu paraître un nombre considérable de grammaires, de valeur inégale sans doute, mais dont quelques-unes ont été rééditées plusieurs fois, preuve de leur succès<sup>3</sup>. Je ne cite que la *Grammaire des Grammaires* de Ch.-P. Girault-Duvivier, parue en 1811, qui connut un immense succès, et qui fut le livre de chevet de nombreux écrivains, notamment de G. Flaubert. Remaniée par Pierre-Auguste Lemaire en 1842, elle a été éditée pour la dernière fois en 1886.

La *Grammaire nationale* (1834-1838) de Louis Nicolas Bescherelle<sup>4</sup>, qui eut quinze éditions, contredit ce qu'affirme M. Wunderli au sujet de l'influence diminuée des grammairiens français du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Si L.-A. Prévost-Paradol écrit dans son ouvrage *La France nouvelle*, Paris, 1868, p. 302 :

1. On se rappelle que dans un article de la revue *Vox Romanica* 29/2 (1970), p. 261, M. Wunderli reproche aux grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle d'avoir imposé l'emploi de l'indicatif après la conjonction *après que*.

2. Octave Gréard, Prévost-Paradol, Paris 1894, p. 2.

3. Lire L. Kukenheim, *Esquisse historique de la linguistique française*, Leiden 1962, p. 63.

4. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. XII, Paris, 1968, p. 490.

« Sortie ainsi de ses voies, la Révolution s'égara de plus en plus dans de sanglantes impasses et ne créa plus, sous des formes variées et sous des noms divers, qu'une série de dictatures *jusqu'à ce qu'elle tombât* épuisée sous la main d'un maître ».

ce n'est pas, à mon avis, la résurgence de la prétendue construction du xv<sup>e</sup> siècle, comme le croit M. Wunderli. Je suis persuadé que L.-A. Prévost-Paradol s'est laissé aller, dans un moment de distraction, à écrire *tombât* au lieu de *tomba*. Cet imparfait insolite apparaît aussi sous la plume de Ch. Weiss, l'historien des réfugiés protestants de France. Dans son savant ouvrage *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à nos jours*, Paris, Charpentier, 1853, t. 1<sup>er</sup>, p. 103, on lit en effet ceci : « Assailli par la tempête, il demeura longtemps en mer, sans provisions, sans espoir de secours, mourant de faim, lui, la comtesse et tous les passagers..., jusqu'à ce qu'ils abordassent, demi-morts, en Angleterre. » Il paraît que dans cet emploi insolite du subjonctif les grammairiens ne sont pour rien. En effet, aucun grammairien du XVIII<sup>e</sup> ni du XIX<sup>e</sup> siècle n'a jamais blâmé expressément l'emploi de l'indicatif après *jusqu'à ce que* quand la temporelle n'implique aucune nuance d'incertitude ou d'éventualité. Le premier grammairien qui parle de *jusqu'à ce que*, Noël François de Wailly (1724-1801), se borne dans son ouvrage *Principes généraux et particuliers de la langue française*, Paris, 1782<sup>1</sup>, p. 283, à faire figurer *jusqu'à ce que* parmi les conjonctions qui régissent le subjonctif. Dans la liste des conjonctions qui régissent tantôt l'indicatif et tantôt le subjonctif (p. 284), on cherche en vain *jusqu'à ce que*. Dans son *Dictionnaire (sic) critique de la langue française*, Marseille 1787, vol. II, p. 521 a/522 b, Jean-François Féraud (1725-1807), est plus explicite sur le mode régi par *jusqu'à ce que*. D'après lui, *jusqu'à ce que* régit le subjonctif<sup>2</sup>. Ce qui frappe, c'est que tous les exemples de *jusqu'à ce que* qu'il cite marquent le but de l'action. Le subjonctif y est donc justifié<sup>3</sup>. Les deux grammairiens imitent en cela l'Académie française qui, de la première édition de son *Dictionnaire* (1694) à la

1. N'ayant pu me procurer la première édition de cet ouvrage paru en 1754, j'ai dû consulter la neuvième édition.

2. Je remercie vivement M. Otto Jänicke, directeur scientifique du Centre FEW à Bâle, d'avoir bien voulu consulter pour moi l'ouvrage de Jean-François Féraud.

3. Ce sont donc des grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle et non du XVIII<sup>e</sup> siècle qui s'occupent du problème du mode régi par *jusqu'à ce que*. Contrairement à ce que prétend M. Wunderli ils ne parlent pas de l'indicatif après *jusqu'à ce que* (cf. la page 173 de son article).

huitième, celle de 1935, ne cite que deux exemples qui sont toujours du type final. Voici ceux de la 8<sup>e</sup> édition. Ils diffèrent de ceux des éditions précédentes.

« Je resterai ici jusqu'à ce que vous reveniez. Travaillez ferme jusqu'à ce que vous réussissiez. »

Je ne pense pas que l'Académie ait voulu donner tort à des écrivains illustres tels que Malherbe, Molière, Racine, M<sup>me</sup> de Lafayette, M<sup>me</sup> de Sévigné, La Fontaine, Bossuet et Fénelon qui employaient l'indicatif quand il s'agissait de marquer le terme final d'une action réalisée, sans aucune idée de finalité. L'Académie française tout comme les deux grammairiens cités ci-dessus, auront oublié de mentionner cet emploi, ce qui s'explique par sa rareté relative. Cela établi, je ne sais si M. Wunderli continue à douter de ce que j'ai dit de la fréquence des deux emplois. Il me demande des chiffres qui prouvent que les exemples du type final sont plus nombreux que ceux où *jusqu'à ce que* marque une simple limite dans le temps. Qu'à cela ne tienne. J'ai lu à cet effet le roman de J. Fenimore Cooper, *Le Lac Ontario* dans la traduction classique de A. J. B. Defauconpret (1767-1843)<sup>1</sup>. La traduction est de 1840. J'y ai relevé 17 exemples de *jusqu'à ce que* suivi du subjonctif et un seul où le contexte exige clairement l'indicatif<sup>2</sup> ! Le voici :

« L'Oswego poursuit sa course à travers un pays légèrement sillonné de vallons et de hauteurs pendant huit à dix milles..., *jusqu'à ce qu'il verse* son tribut dans l'immense réservoir de l'Ontario<sup>3</sup> ».

En voici deux autres choisis parmi les 17 exemples que j'ai notés :

« J'espère que vous serez assez homme pour nous aider à conduire ce cutter en quelque lieu de sûreté *jusqu'à ce que ce coup de vent soit passé*<sup>4</sup>. »

« On tira les pirogues du milieu des buissons et on les laissa suivre le courant *jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées* à un endroit d'où l'on ne pouvait plus voir le châtaignier au pied duquel Jasper devait allumer un feu<sup>5</sup>. »

1. Margaret Murray Gibb, *Le roman de Bas-de-Cuir, Étude sur Fenimore Cooper et son influence en France*, Paris, 1927, p. 126 s.

2. Il y en a cependant un second à la page 451, où l'on s'attendrait plutôt à un indicatif qu'à un subjonctif. Sans doute s'agit-il d'une de « ces phrases douces où le choix entre le subjonctif et l'indicatif reste à volonté, le sens n'étant pas bien déterminé ». Voir Littré, Supplément, *jusque*.

3. Œuvres de J. F. Cooper, *Le Lac Ontario*, Paris, s. d., Jouvet et Garnier, p. 32.

4. J. F. Cooper, *op. cit.*, p. 243.

5. J. F. Cooper, *op. cit.*, p. 48.

Que A. J. B. Defauconpret distingue soigneusement les deux emplois de *jusqu'à ce que*, c'est ce que prouve la phrase suivante : « Ismaël surveillait et dirigeait tout lui-même ; si quelque chariot se trouvait en retard, il y appliquait aussitôt sa vigoureuse épaule, et il accompagna ainsi le convoi *jusqu'à ce qu'arrivés* sur la hauteur, *ses fils n'eurent* plus à suivre qu'une route plate et unie<sup>1</sup>. »

A la page 174 de son article, M. Wunderli me reproche d'avoir écrit à propos d'*après que*<sup>2</sup> et de *jusqu'à ce que* qu'il était absurde d'affecter le subjonctif à des faits accomplis. Cependant je ne suis pas le seul à avoir cette opinion. André Thérive, qui fut un fin connaisseur de langue française et de syntaxe, la partageait<sup>3</sup>. Ferdinand Brunot lui aussi n'acceptait pas la généralisation du subjonctif après *jusqu'à ce que*. Ce mode se généralise selon lui malgré la logique<sup>4</sup>. Quant à l'opinion de Robert Le Bidois sur ce problème, M. Wunderli est mal informé. Dans un solide article du quotidien *Le Monde* du 18 janvier 1967, p. 12, cet excellent grammairien a pris à son compte les conclusions auxquelles avions abouti Maurice Grevisse et moi-même. Voici ce qu'il a écrit : « Ces deux grammairiens sont d'accord avec nous pour penser que l'emploi systématique du subjonctif après *jusqu'à ce que* fait perdre à la langue une précieuse ressource qui permet d'exprimer des nuances très fines et de distinguer les cas où il y a finalité ou éventualité (subjonctif) et ceux où l'on veut insister sur la réalité d'un fait accompli (indicatif) : « Je veillerai jusqu'à ce qu'il s'endorme », « J'ai veillé jusqu'à ce qu'il s'est endormi. » On ne saurait condamner plus clairement les exemples de Prévost-Paradol, Weiss, Balzac et Flaubert dont j'ai parlé plus haut et que M. Wunderli considère comme les témoins d'une construction que la langue au sens saussurien a conservée depuis le xv<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne la fréquence de *jusqu'à ce que* suivi de l'indicatif au xvi<sup>e</sup> siècle, elle est certainement plus grande qu'au siècle suivant, ce que met en doute M. Wunderli. Édouard Borlé<sup>5</sup> constate pourtant que Amyot et du Fail se servent presque

1. J. F. Cooper, *La Prairie*, Paris 1839, p. 90.

2. Dans la revue *Vox Romanica* 29 (1970), p. 240, M. Wunderli fait état d'une citation qu'il a trouvée dans le *Dictionnaire* de Richelet. Cette phrase n'est d'aucune utilité pour la thèse qu'il défend. Car, quand on se reporte à l'édition de 1680 de ce dictionnaire, on constate que *après que* est suivi du passé antérieur et non du plus-que-parfait du subjonctif. Désormais cette phrase n'aura donc plus aucune valeur de témoignage.

3. *Clinique du langage*, Paris, Grasset, 1956, p. 36.

4. *La Pensée et la Langue*, Paris, Masson, 1926, p. 545.

5. *Observations sur l'emploi des conjonctions de subordination dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1927, p. 57.

uniquement de l'indicatif après *jusqu'à ce que*. De quel écrivain du XVII<sup>e</sup> siècle pourrait-on en dire autant ? Que Palissy pour des raisons particulières fasse exception, c'est Borlé qui le constate, ce n'est pas moi. Il est imprudent de contredire sur ce point l'excellent connaisseur de la langue du XVI<sup>e</sup> siècle que fut Édouard Borlé. J'ajoute que Robert Le Bidois et Maurisse Grevisse sont aussi d'avis que l'emploi fréquent de *jusqu'à ce que* suivi de l'indicatif est une caractéristique de la langue du XVI<sup>e</sup> siècle.

Arrivé au terme de mes observations sur les critiques que m'adresse M. Wunderli, je crois qu'il importe de démontrer mieux que je ne l'ai pu en 1960 que l'emploi de l'indicatif après *jusqu'à ce que* a persisté après la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, contrairement à l'opinion de Charles Bruneau<sup>1</sup> et de Gérard Moignet<sup>2</sup>, pour ne citer que ceux-là. Si l'on ne connaît jusqu'ici que relativement peu d'exemples de *jusqu'à ce que* suivi de l'indicatif au XVIII<sup>e</sup> siècle — je puis ajouter à ceux que Maurice Grevisse a relevés chez Voltaire<sup>3</sup> et Diderot des exemples trouvés chez Antoine Galland, traducteur des *Mille et une Nuits* (1704-17) et chez A.-F. Prévost, *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* — cet emploi a trouvé un regain de faveur au XIX<sup>e</sup> siècle, comme le prouvent les exemples relevés<sup>4</sup> dans les œuvres de Musset (1), Mérimée (2), Littré (4), Gabriel Ferry (2), Amédée Thierry (1), Adolphe Thiers (1), Mallarmé, Victor Cherbuliez (11), Barbey d'Aurevilly (1), Paul Bourget (6) et plus récemment, Bernanos (1 Grevisse), Marcel Proust (1 Grevisse), A. France (1 Grevisse), Gide (1), Kessel (2), Marcel Prévost (1), Pierre Benoit (2), Barrès (1), A. de Chateaubriant (3 R. Le Bidois), Mauriac (1), Dauzat (1), Valery Larbaud, André Dhôtel<sup>5</sup>.

Il est intéressant de constater que les grammairiens du XIX<sup>e</sup> siècle mieux avisés que de Wailly et Féraud apportèrent leur soutien aux écrivains.

1. F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1949, p. 548. « La langue moderne construit toujours jusqu'à ce que avec le subjonctif. »

2. G. Moignet, *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, t. 1<sup>er</sup>, Paris, 1959, p. 115.

3. Il est bon de vérifier un texte qu'on cite. Comme M. Wunderli s'en dispense, il lui arrive de commettre des erreurs fâcheuses. L'exemple 12 à la page 162 de son article — il l'emprunte à Maurice Grevisse — n'est pas tiré de la Lettre XIV de Voltaire, mais du chapitre XXV de son *Siècle de Louis XIV* !

4. Je ne puis songer à citer en entier tous ces exemples dont une partie non négligeable a été relevée par Maurice Grevisse. Robert Le Bidois a procuré deux d'entre eux (ceux de Musset et de Mauriac) au dictionnaire Robert.

5. Cette liste peut être complétée par les exemples recueillis par Marcel Cohen, *Le subjonctif en français contemporain*, Paris 1965, p. 231.

Louis-Nicolas Bescherelle apporta dans sa *Grammaire nationale* (1834-1838) d'utiles distinctions. « Existe-t-il une dépendance entre le verbe qui suit *jusqu'à ce que* ? L'action exprimée par le second verbe est-elle le but auquel tend volontairement ou nécessairement le sujet ? employez le subjonctif. Cette action est-elle fortuite, imprévue, indépendante du premier verbe ? employez l'indicatif<sup>1</sup> ». En 1862, Pierre-Auguste Lemaire, chargé, vers 1848, de remettre à jour la *Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier, s'exprima à ce sujet en ces termes : « *Jusqu'à ce que* est suivi du subjonctif quand on veut marquer le but de l'action, mais de l'indicatif si l'on veut indiquer seulement « une circonstance de temps<sup>2</sup> ». En 1864, F.-P. Terzuolo publia ses *Études sur le dictionnaire de l'Académie française*. La deuxième édition était accompagnée de quelques remarques sur les premières livraisons du dictionnaire de M. Littré. Il y détermina « les cas où l'un ou l'autre de ces modes est requis (après *jusqu'à ce que*) : le second verbe doit être au subjonctif, lorsqu'il exprime une intention à remplir, non une intention remplie, un but à atteindre, non un but atteint ; dans le cas contraire, il faut absolument l'indicatif »<sup>3</sup>. Littré approuva cette règle, « parce qu'elle porte de la précision et de la logique dans la construction ». On retrouve la même distinction dans l'emploi de *jusqu'à ce que* chez A. Chassang, *Nouvelle Grammaire française*, Paris, 1878, p. 339 et chez C. Ayer, *Grammaire comparée de la langue française*, Paris, 1885, p. 646-647. Pour finir cette revue de grammaires, il est bon de rappeler que le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, publié de 1890 à 1900, ne propose que deux exemples de *jusqu'à ce que*, l'un au conditionnel (Bossuet), l'autre à l'indicatif : « Il marcha *jusqu'à ce qu'il fut arrivé* à la ville. » Le tour avec le subjonctif n'est même pas mentionné, ce qui est une lacune sans doute fâcheuse. Il est permis d'en conclure qu'à la fin du siècle dernier l'indicatif n'était point insolite<sup>4</sup>.

Ceux qui connaissent la théorie de M. Wunderli relative à l'emploi du subjonctif après *après que* ne s'étonneront pas qu'il rejette en bloc les règles des grammairiens anciens et modernes sur *jusqu'à ce que*. Il renie même son maître Gérard Moignet dont l'opinion sur ce problème concorde avec celle

1. L. N. Bescherelle, *op. cit.*, 9<sup>e</sup> édition, p. 659.

2. Cité d'après Robert Le Bidois, *Le Monde* du 18 janvier 1967, p. 12, col. 2.

3. N'ayant réussi à me procurer cette brochure — elle manque dans les bibliothèques suisses — je suis obligé de citer ce qu'en dit E. Littré dans le *Supplément* (1884) de son *Dictionnaire de la langue française*, au mot *jusque*.

4. Cette remarque est de Robert Le Bidois, *Le Monde* du 18 mars 1967, p. 9, col. 3.

des grammairiens cités ci-dessus<sup>1</sup>. Une fois de plus je choisis une phrase présentant un subjonctif non justifié pour examiner la solidité de la théorie de M. Wunderli. La voici :

« Malgré ces échecs, Lyautey resta irréductiblement attaché à l'idée de la zone mixte *jusqu'à ce que*, en 1907, *l'occupation d'Oujda la frappât* de caducité<sup>2</sup> ».

Selon M. Wunderli en employant le subjonctif après *jusqu'à ce que* l'auteur de cette phrase aurait voulu mettre en relief l'action de la principale, celle de la subordonnée n'exprimant qu'une circonstance accessoire<sup>3</sup>. Appliquée à cette phrase du général Catroux, cette théorie apparaît sans fondement. Comment ne pas reconnaître en effet que l'action de la subordonnée marque simplement la fin de celle de la principale sans qu'on puisse parler de différence de valeur ?

L'emploi de l'imparfait du subjonctif *frappât* apparaît d'autant plus insolite que le circonstanciel de temps *en 1907* souligne la réalité du fait passé. Ma conclusion sera identique à celle de ma réponse à l'article de M. Wunderli sur *après que*<sup>4</sup>. La théorie selon laquelle les exemples de *jusqu'à ce que* suivis d'un subjonctif injustifié continuent une construction analogue du xv<sup>e</sup> siècle est en contradiction avec les faits. Affirmer que l'action de la temporelle introduite par *jusqu'à ce que* suivi du subjonctif n'exprimerait qu'une circonstance accessoire est une simple vue de l'esprit.

Un mot pour finir. Au lieu d'analyser minutieusement les matériaux qu'il a recueillis, M. Wunderli a trop tendance à échafauder des théories audacieuses et souvent invérifiables.

Küsnacht

H. GLÄTTLI.

1. Gérard Moignet, *op. cit.*, t. II, Paris 1959, p. 441.

2. Général Catroux, *Lyautey le Marocain*, Hachette, Paris, 1952, p. 32.

3. Peter Wunderli, (*Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif im Mittelfranzösischen)*), p. 505.

4. *Vox Romanica*, t. 29 (1970), p. 280.